PROVINCE DE QUÉBEC

36° LÉGISLATURE

2e SESSION

QUÉBEC, LE 28 MARS 2001

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 28 mars 2001

Aujourd'hui, à seize heures quarante-sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 1 Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.